

AVIS PUBLIC

Par les présentes, avis public est donné que lors de la séance extraordinaire du 10 mai 2021, le rapport financier et le rapport du vérificateur externe de la Ville de Beauceville, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020, seront déposés, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les Cités et villes*.

DONNÉ à Beauceville, ce 5 mai 2021, par:

Mélissa Rodrigue
Assistante-greffière

Certificat de publication de l'avis public

Je, Mélissa Rodrigue, assistante-greffière à la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le site internet de la Ville de Beauceville le 3 mai 2021 et dans le journal l'Éclaireur de le publier dans l'édition du 5 mai 2021.

Signé le 5 mai 2021 à Beauceville:



Mélissa Rodrigue
Assistante-greffière